

As Fair Play SHL  
1000 Lausanne  
Le Bec Marina, responsable technique  
+41 79 605 86 28

[marina.lebec@as-fairplay.ch](mailto:marina.lebec@as-fairplay.ch)  
[www.as-fairplay.ch](http://www.as-fairplay.ch)

## AS Fair Play Sport Handicap Lausanne

### Concept de protection pour les entraînements dès le 31 août 2020

Version : 24 août 2020

Auteur : Marina Le Bec, responsable technique



## Nouvelles conditions cadres

Selon les dernières mesures de l'OFSP, les entraînements sont à nouveau autorisés dans tous les sports. Pour les activités sportives nécessitant un contact physique étroit, l'entraînement doit être organisé de telle sorte qu'il se déroule exclusivement par groupes fixes. On parle de contact étroit lorsque des personnes restent longtemps (> 15 min), ou de manière répétée, à une distance de moins de deux mètres les unes des autres.

Les règles sanitaires suivantes devront être respectées lors des entraînements :

### 1. Pas de symptôme à l'entraînement

Les personnes présentant des symptômes de maladie (maux de gorge, toux, rhume, fièvre, perte de l'odorat / du goût, malaise, ...) ne sont **PAS** autorisées à participer aux entraînements. Elles doivent rester à la maison, voir être isolées, contacter leur médecin et suivre les instructions de ce dernier.

➔ **Informez également de suite le moniteur responsable.**

### 2. Garder ses distances

Lors du trajet aller / retour, de l'arrivée dans l'installation sportive, aux vestiaires, lors des discussions, gardez une distance de 1,5 m avec les autres personnes et renoncez aux poignées de main ou « check ». **Si la distance ne peut pas être respectée, nous recommandons le port du masque.** Des masques seront à disposition dans les salles pour les moniteurs. Les participants viennent avec leur propre masque.

### 3. Se laver soigneusement les mains

Le fait de se laver les mains joue un rôle clé en matière d'hygiène. Il est donc important de se laver les mains avec du savon, avant et après l'entraînement, pour se protéger soi-même et son entourage. Du gel hydroalcoolique sera mis à disposition à l'arrivée des moniteurs et participants. **La désinfection des mains à l'entrée des salles est obligatoire.**

### 4. Etablir des listes de présence

Sur demande, les contacts étroits doivent pouvoir être attestés aux autorités sanitaires pendant 14 jours. Afin de simplifier le traçage des personnes, le club tient des listes de présence pour tous les entraînements. Le moniteur responsable est chargé de tenir une liste exhaustive des participants ainsi que des moniteurs présents et de la conserver avec soi. **Cette liste doit être tenue à jour lors de chaque séance et pouvoir être présentée en tout temps lors d'une visite de cours ou sur demande du comité.**

### 5. Utilisation des locaux sportifs

L'accès à l'intérieur des salles de gym, piscines, ainsi qu'aux abords des terrains de sport est autorisé **uniquement aux moniteurs et participants.** Les parents ou éducateurs dont la présence est nécessaire doivent porter un masque et s'annoncer auprès du moniteur responsable. **Une liste des accompagnateurs présents à l'intérieur des bâtiments doit être tenue par le moniteur responsable.**

Dans la mesure du possible, il est fortement conseillé que **les participants arrivent changés**, afin d'éviter au maximum l'utilisation des vestiaires.

A la fin de chaque cours, les moniteurs **désinfectent le matériel de sport utilisé, les sanitaires, ainsi que les poignées de portes et interrupteurs.**

>> Pour toutes questions, personne de contact : Marina Le Bec, responsable technique, 079 605 86 28.